



PROCÈS-VERBAL N° 5 DE LA SÉANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU 28 SEPTEMBRE 2023, 20H00, À JURIENS, GRANDE-SALLE

Présidence : Mme Lauranne Bréchon, présidente

Présents : Mmes et MM. les délégués : Grandchamps Jennifer, Guillaume Frédéric, Guédat Sonia, Besson Guylène, Wettstein Lucas, Conod Jean-Luc, Jolliet Morgan, Barrault Céline, Boulaz Stéphane, Strub-Young Manuela, Christen Rosemay, Affolter Dominique, Dupertuis Roger, Matthey Annick, Bader Marie, Henchoz Guillaume, Mouquin Yves, Clot Sarah, Huguenin Catherine, Costantini Stéphane, Dupraz-Rutz Véronique, Paccaud Caroline

Mme Dutoit Céline et MM Santschi Frédéric, Maillefer Thomas sont excusés et remplacés.

Mme Magnenat Line-Claude et M. Vallotton Christophe sont excusés et non remplacés.

M. Rocca Maurizio est absent et non remplacé.

Mmes et MM. les membres du Comité de direction : Viatte Isabelle, Grandjean Daniela, Stern Vincent, Candaux Etienne, Languetin Claude, Nyffenegger Christian, Stramke Luc-Olivier, Bürdel Jonas et Mezenen Nicolas.

Mme Vuagniaux Muriel est excusée.

Ordre du jour :

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 mai 2023 à Croy
4. Assermentation si nécessaire
5. Rapport de la Commission de gestion et des finances chargée de l'étude du préavis 02-2023 « Budget 2024»
6. Communications du Comité de direction
7. Motions, postulats, interpellations, etc.
8. Divers

Mme Bréchon adresse une cordiale bienvenue à chacun et ouvre la séance à 20h04.

1. APPEL

Avec 23 délégués présents, le quorum est atteint et l'assemblée peut valablement délibérer. Mme Bréchon tient à remercier les personnes qui ont pris la peine de s'excuser et qui se sont fait remplacer.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est approuvé à la majorité avec une abstention.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 MAI 2023 À CROY

Le procès-verbal a été adressé préalablement à tous les membres et n'est donc pas lu en séance.

Mme Bréchon ouvre la discussion et demande s'il y a des remarques au sujet de ce dernier.

La parole n'est pas demandée et le procès-verbal est mis au vote. Il est adopté à la majorité avec deux abstentions. Mme Bréchon remercie la secrétaire pour l'élaboration du procès-verbal et pour la qualité de son travail.

4. ASSERMENTATIONS SI NÉCESSAIRE

Pas d'assermentation.

5. RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES CHARGÉE DE L'ÉTUDE DU PRÉAVIS N° 02-2023 « BUDGET 2024 »

Le préavis ayant été adressé à chaque délégué, il ne sera donc pas lu en séance.

Mme Bréchon donne la parole à M. Costantini pour la lecture du rapport de la COGEF.

La présidente ouvre la discussion sur le rapport de la COGEF. Il n'y a pas de questions.

Elle ouvre la discussion sur le document « Projet de budget 2024 » :

Page 1 « Charges et revenus » : Mme Strub Young demande à quoi correspond le compte 504.3185.1 Dépistage dentaire. M. Stramke lui répond que c'est le coût du dépistage annuel du dentiste scolaire organisé par l'AscoVaBaNo, elle demande si le dentiste est payé par élève ou en fonction des annotations qu'il inscrit sur les bulletins destinés aux parents. M. Stramke lui répond qu'il ne peut pas répondre dans l'immédiat à cette question. Mme Strub Young lui demande de vérifier, car lorsque ses filles revenaient de ce dépistage, il y avait pleins de points inscrits sur le bulletin et lors du contrôle chez son dentiste, ce dernier ne trouvait rien. Ces désagréments récurrents occasionnent des frais supplémentaires à la charge des parents. M. Stramke ajoute que le modèle de dépistage dentaire est en cours d'évolution, car actuellement, c'est l'AscoVaBaNo qui gère ce dépistage par le biais d'un mandat donné au dentiste scolaire, mais dans les années qui viennent le canton va faire évoluer ce modèle et le dépistage sera au choix des parents qui sera ensuite remboursé par l'association scolaire. M. Nyffenegger ajoute que le dentiste scolaire suit un protocole cantonal, le Comité de direction avait déjà évoqué ce problème avec lui à l'époque.

Page 2 « Charges et revenus par fonction » : Mme Strub Young demande à quoi correspond le compte 510 - enseignement primaire et secondaire. Mme Bréchon lui répond qu'il s'agit d'un récapitulatif et que le détail se trouve en page 1.

Page 3 « Charges et revenus par nature » : pas de question

Page 4 « Tableau de répartition avec variation sur le budget 2022 » : pas de question

Page 5 « Tableau de répartition pour les transports » : pas de question

Page 6 « Acomptes trimestriels par commune » : pas de question

Page 7 « Prix des locations des locaux scolaires » : pas de question

Page 8 « Méthode de prise en charge des rénovations des locaux scolaires » : pas de question

Il n'y a pas d'autres remarques, Mme Bréchon clôt la discussion et lit les conclusions du rapport.

La Commission de gestion et des finances de l'Association scolaire intercommunale de Vallorbe, Ballaigues, Vallon du Nozon vous prie, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les délégués, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

le Conseil intercommunal (CI) de l'Association scolaire intercommunale de Vallorbe, Ballaigues, Vallon du Nozon (AscoVaBaNo)

- Vu le projet présenté par le Comité de direction ;
- ouï le rapport de la Commission de gestion et des finances chargée de l'étudier ;

- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. Le budget de fonctionnement de l'AscoVaBaNo pour l'année 2024 est adopté tel que présenté.

Les délégués passent au vote. Ils acceptent le texte ci-dessus à l'unanimité. Mme Bréchon remercie les membres de la COGEF ainsi que le boursier et les personnes impliquées à l'élaboration de ce budget et de son rapport.

6. COMMUNICATIONS DU COMITÉ DE DIRECTION

Mme Bréchon donne la parole au Comité de direction, elle précise que si des questions suivent ces informations, elles seront traitées au point 8 divers.

M. Languetin informe que le site internet de l'Association scolaire est en ligne depuis la rentrée scolaire, il invite les délégués à aller le consulter à l'adresse www.ascovabano.ch. Il en profite pour remercier encore chaleureusement Mme Bueche pour tout le travail accompli à la réalisation de ce site.

Il propose à chaque Commission de prendre la parole à tour de rôle afin de donner les informations nécessaires.

Bâtiments (M. Nyffenegger et M. Candaux)

M. Nyffenegger informe qu'un complément d'étude est en cours auprès du bureau IEC pour la 4^e variante demandée par le Comité de direction, cette étude est toujours en cours et le rapport devrait arriver d'ici quelques jours. Il en profite pour informer les délégués qu'à Vallorbe, du fait des nouvelles constructions au Day, un projet d'agrandissement va suivre avec la construction d'une salle de gymnastique.

Transports (M. Mezenen et Mme Viatte)

M. Mezenen donne les informations suivantes :

- ❖ le 21 juin 2023 une quinzaine d'élèves ont pu découvrir les bus scolaires lors d'une séance de présentation à Croy, ils ont pu se familiariser avec ce véhicule ainsi qu'avec les ceintures de sécurité.
- ❖ Des contacts ont été pris avec les transporteurs afin de savoir s'il était possible d'améliorer les horaires de transports. Malheureusement, la priorité des transporteurs est de garder la fluidité entre les trains et les bus de ligne.
- ❖ En ce qui concerne la zone du Day et l'augmentation du nombre d'habitants et d'élèves, une réflexion a été mise en place avant les vacances scolaires pour les élèves de 1P à 6P. Le transporteur est au courant qu'une doublure pourrait être mise en place en fonction de la demande au moment de la livraison des appartements en construction. La Commission suit ce dossier de près.
- ❖ Pour la ligne 10.613, aucune amélioration n'est possible pour le moment. Les enfants du Day qui sont en 7P et plus doivent donc prendre le train ou les bus de ligne.
- ❖ Mme Viatte a pris le petit bus avec les élèves à la rentrée scolaire, afin de voir si tout se passait bien, elle a pu découvrir le professionnalisme des chauffeurs.
- ❖ La rentrée scolaire s'est bien passée, un courrier a été transmis aux parents afin de leur rappeler les règles de bonne conduite et de les responsabiliser quant au comportement de leur(s) enfant(s) au niveau de l'attente aux arrêts de bus ou dans les transports.
- ❖ Mme Viatte a constaté, lors d'un trajet dans le bus de ligne 10.683 qu'il y a beaucoup de chahut et qu'au vu du nombre élevé d'enfants, le conducteur n'arrive pas à tout gérer. En effet, les enfants s'amuse et se déplacent de sièges en sièges pour voir leurs copains au lieu de rester correctement assis à leur place.

Le projet de faire venir un médiateur de CarPostal dans les classes est en cours auprès de la direction des écoles afin qu'il puisse parler de la sécurité dans les transports scolaires.

- ❖ Un numéro d'urgence en cas de retard ou de problèmes avec les transports scolaires a été mis en service, il est disponible sur le site internet de l'AscoVaBaNo. En ce qui concerne toutes les demandes courantes ou pour obtenir des informations, les parents doivent écrire à l'adresse transports@ascovabano.ch.
- ❖ A Vallorbe, une réflexion est en cours pour la sécurité des élèves aux abords de l'école afin d'éviter des accidents.
- ❖ Il peut également arriver que des voyageurs aient des comportements non adaptés dans certains bus de ligne. La Commission est consciente de ces problèmes et communique beaucoup avec les transporteurs ou avec les administrations communales afin de savoir si ces personnes sont connues et s'il est possible de faire quelque chose pour que ces transports se passent bien.
- ❖ En ce qui concerne la ligne de bus La Praz-Juriens, un nouveau bus équipé de ceintures de sécurité va être mis en place avec un peu de retard.

Malgré toutes ces complications et la complexité de mise en place de ces transports scolaire, la Commission « Transports » essaie d'être le plus à l'écoute possible et grâce à Mme Fahrni, la communication avec les transporteurs se passe très bien.

Services administratifs

M. Stramke prend la parole concernant la future réorganisation des services administratifs, il rebondit sur le rapport de la Commission de gestion et des finances qui encourage le CODIR de penser aux prochaines étapes de l'AscoVaBaNo. Suite à l'annulation de la convention entre le Canton et l'Association, un certain nombre de tâches ont été reprises par l'AscoVaBaNo. Toutes ces tâches sont réparties dans différents postes et le CODIR s'est rendu compte finalement du besoin afin de les assumer au quotidien. Il a donc été décidé d'engager une personne qui puisse intégrer l'opérationnel de l'AscoVaBaNo. Ce qui nécessitera que le mode de fonctionnement du Comité de direction soit revu.

7. MOTIONS, POSTULATS, INTERPELLATIONS, ETC.

Néant.

8. DIVERS

M. Dupertuis prend la parole et demande quelles sont les prochaines échéances quant à la construction scolaire dans le Vallon du Nozon, il demande si la 4^e variante sera présentée aux communes comme cela avait été le cas pour les trois premières. M. Nyffenegger répond qu'elle va être étudiée en Comité de direction et les Communes seront informées par la suite avec, il imagine, une idée de l'endroit choisi. Mme Bréchon demande si cela amènera à devoir faire des séances extraordinaires, M. Languetin répond que la question ne s'est pas encore posée, Le Comité veut déjà étudier les différentes variantes avec le coût pour chacune afin d'avoir une vue d'ensemble. Il est clair que personne n'est exclu et si les municipalités ne sont pas d'accord sur les différents points, le Comité ne veut pas ameuter tout le monde. Ce dernier doit venir devant le Conseil intercommunal avec un préavis qui est partagé par l'ensemble des Municipalités concernées.

Mme Besson de Bofflens demande comment le Comité va gérer les séances de gymnastique dehors pour cause de manque de chauffeurs pour les petits bus, M. Mezenen explique que malgré le fait du manque de chauffeurs pour les petits bus, une solution a été trouvée qui n'est certes pas la plus parfaite, mais avec deux petits bus au lieu de trois. Cette solution est dans le but de maintenir la gymnastique et qu'elle ne soit pas supprimée. Des discussions sont en cours avec la Commune de Vaulion pour la période d'hiver et savoir qu'elles possibilités peuvent être trouvées.

M. Languetin ajoute que par beau temps les élèves qui remontent de la gymnastique de Croy sont acheminés sur le terrain de football afin de combler la vingtaine de minutes. En cas de mauvais temps, la Salle Villageoise de Vaulion est à disposition durant cette période. Il est conscient que ce n'est pas la meilleure des solutions. M. Jolliet dit que sa fille est très contente de cette solution.

M. Conod demande qui va prendre décision du choix définitif du lieu de la nouvelle construction scolaire et demande si les conseils généraux et communaux des Communes peuvent s'y opposer. M. Languetin répond que les délégués du Conseil intercommunal sont également les délégués de leur Conseil général ou communal respectif, un préavis sera déposé et le Conseil intercommunal désignera une commission pour rapporter. Il n'est pas question de le faire voter dans toutes les Communes.

M. Candaux ajoute qu'il existe un gros souci financier par rapport aux Communes et il faut que l'étude soit sérieuse. La vraie question est que s'il faut remonter des points d'impôts de 10 points sur les petites communes cela risque de ne pas passer. Il ajoute que les projets sur des sites ou il faut encore devoir payer le terrain ont été abandonnés.

M. Stramke apporte quelques précisions concernant le processus, car il sent quelques inquiétudes. La vision du CODIR et d'étudier les variantes avec les deux points chauds qui sont l'emplacement et le coût. Il faut que le Conseil intercommunal suive le CODIR, mais les bourses communales également. Le CODIR va donner la tendance, ensuite l'idée et de rencontrer les syndicats et ensuite le Conseil intercommunal aura une présentation large du projet qui lui sera soumis et une commission sera nommée pour se pencher dessus. Les statuts de l'AscoVaBaNo devront également être modifiés avec l'adaptation du plafond d'endettement par le biais des conseils communaux et généraux. M. Nyffenegger ajoute que l'école reste obligatoire et que le flux des élèves est grandissant, les directives de la DGEO sont claires et il va falloir répondre à beaucoup de critères.

M. Costantini ajoute que la Commune de Vallorbe a conscience du travail que fait le CODIR qui s'investit pleinement dans ce projet. Malgré le fait que Vallorbe sera le gros payeur au vu du nombre d'habitants de la localité, ce qui est mathématiquement normal, la Commune soutient le projet de construction dans le Vallon du Nozon. Il faut se rappeler qu'à l'époque, lors de la création de l'AscoVaBaNo, lorsqu'il a fallu fermer des classes dans le Vallon du Nozon, comme à Juriens par exemple, et que les Municipalités ont dû aller défendre le projet de construction du collège des 3 Vallons devant leur Conseil respectif et annoncer qu'il allait falloir investir à Vallorbe, cela n'a pas été facile. Bien évidemment le Conseil intercommunal sera le premier à se prononcer sur le projet en tenant compte des intérêts de l'AscoVaBaNo. Les aspects financiers auront déjà été traités en amont car quand le projet va arriver devant le Conseil intercommunal, tout le travail sur la question des impacts financiers sur les finances de chaque commune devra avoir été fait. Lorsque le Conseil intercommunal aura pris position, ce sera aux délégués de défendre ce projet dans les différents Conseils généraux et communaux et faire en sorte que la mise à jour des statuts de l'AscoVaBaNo en ce qui concerne l'adaptation du plafond d'endettement puisse être adoptée dans chaque commune.

Mme Bréchon précise que le rôle de chacun est d'être le délégué de sa Commune et que la communication et le dialogue avec ses collègues du Conseil communal ou général, mais également avec les municipaux vis-à-vis des projets en cours est très important.

Mme Grandjean invite les délégués à partager le verre de l'amitié, offert par l'AscoVaBaNo.

La présidente remercie les délégués présents pour la bonne tenue des débats.

La parole n'est plus demandée et la présidente clôt la séance à 20h58.

La présidente :



Lauranne Bréchon



La secrétaire :



Magali Bueche

